Commission scolaire des Affluents États financiers résumés 30 juin 2018

Commission scolaire des Affluents

États financiers résumés 30 juin 2018

Table des matières

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés	3
État résumé des résultats	4
État résumé de l'excédent accumulé	5
État résumé de la situation financière	6
État résumé de la variation de la dette nette	7
État résumé des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires aux états financiers résumés	9-27
Renseignements complémentaires aux états financiers résumés	28-31



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission scolaire des Affluents portant la signature électronique 3 595 645 442 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière el de contrôle interne conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états sinanciers fiables.

La direction de la Commission scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Commission scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil des commissaires surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Labranche Therrien Daoust Lefrançois Inc., auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Labranche Therrien Daoust Lefrançois Inc. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Centre administratif

80, rue Jean-Baptiste-Meilleur Repentigny (Québec) J6A 6C5 450 492-9400 Téléc.: 450 492-3720

Service des ressources éducatives

775, rue St-Louis Terrebonne (Québec) J6W 1J7 450 492-9400

Téléc.: 450 492-3733

Service des ressources matérielles et des technologies de l'information

81, rue de Normandie Repentigny (Québec) J6A 7B3 450 492-9400

Téléc.: 450 492-3728 450 492-3722 Isabelle Gélinas Directrice générale

Repenligny, Québec Le 12 octobre 2018

Anne Turcotte, CPA, CA, MBA Directrice, services des ressources

financières



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux membres du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Affluents

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état résumé de la situation financière au 30 juin 2018, les états résumés des résultats, de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et renseignements complémentaires, sont tirés des états financiers audités de la Commission scolaire des Affluents pour l'exercice terminé le 30 juin 2018. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 12 octobre 2018.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités de la Commission scolaire des Affluents.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités sur la base des critères définis dans la note 2.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (« NCA ») 810, « Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités de la Commission scolaire des Affluents pour l'exercice terminé le 30 juin 2018 constituent un résumé fidèle de ces états financiers, sur la base des critères définis dans la note 2.

habranche Therrien Jaoust hefrancois Suc.

Boucherville, le 12 octobre 2018

¹ Par Yves Labranche, CPA auditeur, CA

Montréal

217, rue Saint-Jacques Montréal H2Y 1M6

t. 514 360-2467

Boucherville

1190, Place Nobel Bureau 100 Boucherville J4B 5L2

t. 450 449-3930

Trois-Rivières

3450, boul. Gene-H.-Kruger Bureau 230 Trois-Rivières G9A 4M3

t. 819 378-4656

Laval

2745, rue Michelin Laval H7L 5X6

t. 450 688-2211

État résumé des résultats exercice terminé le 30 juin 2018

	2018	2017
	\$	\$
Revenus		
Subvention de fonctionnement du MEES (annexe A)	306 396 881	285 515 781
Autres subventions et contributions (annexe B)	1 174 683	1 623 279
Taxe scolaire (annexe C)	86 481 590	83 353 225
Droits de scolarité et frais de scolarisation (annexe D)	1 706 485	1 215 861
Ventes de biens et services (annexe E)	34 087 247	32 431 253
Revenus divers (annexe F)	4 818 944	4 761 075
Amortissement des contributions reportées affectées		
à l'acquisition d'immobilisations corporelles	182 595	176 170
	434 848 425	409 076 644
Charges		
Activités d'enseignement et de formation (annexe G)	212 119 937	200 128 499
Activités de soutien à l'enseignement et		
à la formation (annexe G)	98 500 567	89 556 802
Services d'appoint (annexe G)	47 429 452	44 169 124
Activités administratives (annexe G)	17 956 910	17 134 859
Activités relatives aux biens meubles et		
immeubles (annexe G)	45 506 703	43 416 250
Activités connexes (annexe G)	16 631 319	10 102 218
Charges liées à la variation de la provision pour		
avantages sociaux	(355 042)	4 178 711
	437 789 846	408 686 463
(Déficit) excédent de l'exercice	(2 941 421)	390 181

Commission scolaire des Affluents

État résumé de l'excédent accumulé exercice terminé le 30 juin 2018

	2018	2017
	\$	\$
Excédent accumulé au début	26 609 122	26 218 941
(Déficit) excédent de l'exercice	(2 941 421)	390 181
Excédent accumulé à la fin	23 667 701	26 609 122

État résumé de la situation financière au 30 juin 2018

	2018	2017
	\$	\$
Actifs financiers		
Subvention de fonctionnement à recevoir (note 5)	50 921 359	44 749 950
Subvention à recevoir - Financement (note 6)	42 783 436	47 759 922
Taxe scolaire à recevoir	3 432 467	3 390 647
Débiteurs (note 7)	3 429 506	3 405 464
Stocks destinés à la revente	471 847	515 134
	101 038 615	99 821 117
Passifs		
Découvert bancaire	702 404	587 847
Emprunts temporaires (note 8)	32 981 264	30 224 055
Créditeurs et frais courus à payer (note 9)	53 724 201	49 924 085
Contributions reportées affectées à l'acquisition		
d'immobilisations corporelles	3 194 745	3 085 073
Revenus perçus d'avance (note 10)	1 877 915	1 956 518
Provision pour avantages sociaux (note 11)	20 252 075	20 607 117
Dettes à long terme à la charge de la Commission		
scolaire (note 12)	8 015 958	9 541 723
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse		
de subvention (note 13)	305 868 477	296 206 041
Passif au titre des sites contaminés	637 275	635 835
Autres passifs (note 14)	10 173 419	2 364 415
	437 427 733	415 132 709
Dette nette	(336 389 118)	(315 311 592)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 15)	358 015 491	340 012 270
Stocks de fournitures	475 473	469 616
Charges payées d'avance (note 16)	1 565 855	1 438 828
	360 056 819	341 920 714
Excédent accumulé	23 667 701	26 609 122

Directrice générale

Directrice, service des ressources financières

Commission scolaire des Affluents

État résumé de la variation de la dette nette exercice terminé le 30 juin 2018

	2018	2017
	\$	\$
Dette nette au début	(315 311 592)	(295 652 729)
(Déficit) excédent de l'exercice	(2 941 421)	390 181
Variation due aux immobilisations corporelles Acquisitions d'immobilisations corporelles Amortissement des immobilisations corporelles	(38 911 528) 20 908 307	(40 302 862) 20 529 472
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(18 003 221)	(19 773 390)
Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	(132 884)	(275 654)
Augmentation de la dette nette	(21 077 526)	(19 658 863)
Dette nette à la fin	(336 389 118)	(315 311 592)

Commission scolaire des Affluents

État résumé des flux de trésorerie exercice terminé le 30 juin 2018

2018	2017
\$	\$
(2 941 421)	390 181
25 897 854	18 205 874
22 956 433	18 596 055
(34 156 434)	(42 372 108)
65 373 000	33 531 000
(55 519 000)	(19 497 000)
418 736	1 275 945
(1 944 501)	(2 862 488)
2 757 209	10 757 209
11 085 444	23 204 666
(114 557)	(571 387)
(587 847)	(16 460)
(702 404)	(587 847)
	\$ (2 941 421) 25 897 854 22 956 433 (34 156 434) 65 373 000 (55 519 000) 418 736 (1 944 501) 2 757 209 11 085 444 (114 557) (587 847)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués du découvert bancaire.

1. Statut et nature des activités

La Commission scolaire des Affluents est constitutée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (Chapitre I-13.3). La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2. États financiers résumés et principales méthodes comptables

Les états financiers résumés sont tirés des états financiers audités complets préparés selon les Normes comptables canadienne pour le secteur public (NCSP) au 30 juin 2018 et pour l'exercice terminé à cette date.

La préparation de ces états financiers résumés exige de la direction qu'elle détermine les renseignements qui doivent figurer dans les états financiers résumés pour faire en sorte qu'ils concordent, dans tous leurs aspects significatifs, avec les états financiers audités ou qu'ils constituent un résumé fidèle des états financiers audités.

Aux fins de la préparation de ses états financiers résumés, la Commission scolaire utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Ces états financiers résumés ont été préparés par la direction d'après les critères suivants :

- a) les renseignements contenus dans les états financiers résumés concordent avec les renseignements correspondants contenus dans les états financiers audités complets;
- b) dans tous leurs aspects significatifs, les états financiers résumés contiennent les renseignements qu'il est nécessaire de communiquer pour éviter de fausser ou de dissimuler des points communiqués dans les états financiers audités complets correspondants, y compris les notes complémentaires.

La direction a déterminé que les opérations entre apparentés avec les autres entités du périmètre comptable du gouvernement du Québec, ne fournissent pas de renseignements supplémentaires utiles et, par conséquent, ne les a pas présentées distinctement dans les états financiers résumés.

2. Etats financiers résumés et principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers résumés de la Commission scolaire des Affluents, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers résumés ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers résumés. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST), la provision pour créances douteuses et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Commission scolaire des Affluents

Notes complémentaires aux états financiers résumés exercice terminé le 30 juin 2018

États financiers résumés et principales méthodes comptables (suite)

Passifs

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance au passif.

Des revenus peuvent être comptabilisés à ce titre s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- Une clause de finalité qui ne laisse à la Commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à la Commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'exercice ou aux exercices dans lesquels les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert telles que le remboursement des ressources transférées.

Régimes d'avantages complémentaires à la retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) ainsi que les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant gagnés par les employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est constatée aux résultats.

2. États financiers résumés et principales méthodes comptables (suite)

Passifs (suite)

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la Commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- La contamination dépasse la norme environnementale;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La Commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Instruments financiers

Selon la norme comptable canadienne pour le secteur public SP-3450 Instruments financiers, les instruments financiers dérivés et les placements de portefeuille composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif doivent être évalués à leur juste valeur. La variation de l'exercice des justes valeurs de ces instruments financiers engendre des gains et pertes non réalisés qui doivent être présentés à l'état des gains et des pertes de réévaluation, jusqu'à leur décomptabilisation par extinction ou par revente.

2. États financiers résumés et principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur détermine le format du rapport financier applicable aux commissions scolaires. Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2018, le Ministère a convenu de ne pas inclure cet état financier puisqu'il estime peu ou non probable qu'une commission scolaire détienne des instruments financiers devant être évalués à juste valeur considérant les limitations imposées par la Loi sur l'instruction publique en ce sens.

La Commission scolaire ne détient pas au 30 juin 2018 et n'a pas détenu au cours de l'exercice d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et par conséquent, il n'y a pas de gain ou de perte de réévaluation.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs financiers de la Commission scolaire sont normalement employés pour fournir les services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers de la Commission scolaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Aménagements de terrains	10 et 20 ans
Bâtiments	35 à 50 ans
Améliorations locatives (selon la durée du bail)	3 à 10 ans
Améliorations et transformations majeures	25, 30 et 40 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé relié à l'éducation	10 et 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

États financiers résumés et principales méthodes comptables (suite)

Actifs non financiers (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « contributions reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de contributions reportées et virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'achat de terrains sont constatées aux revenus dans l'exercice d'acquisition.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont passées en charge au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

2. États financiers résumés et principales méthodes comptables (suite)

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-àdire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Subventions et contributions reportées

Les subventions du MEES sont constatées dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires pour l'année scolaire. À moins d'indications contraires, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés dans la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1 er juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1 er janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

2. États financiers résumés et principales méthodes comptables (suite)

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-àdire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de l'exercice ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. Modifications comptables

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1er juillet 2017, la Commission scolaire des Affluents a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

- SP 2200, Information relative aux apparentés
- SP 3210, Actifs
- SP 3320, Actifs éventuels
- SP 3380, Droits contractuels
- SP 3420, Opérations interentités

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Cette nouveauté implique, en somme, les changements suivants :

• L'identification d'une relation d'apparentement : La relation d'apparentement a été élargie pour englober les principaux dirigeants de la Commission scolaire tel que le Directeur général, ses proches parents ainsi que les entités soumises au contrôle exclusif ou partagé de ces individus.

3. Modifications comptables (suite)

Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

- L'information à fournir concernant les opérations entre apparentés: La norme exige la divulgation d'informations concernant les opérations entre apparentés en fonction des deux caractéristiques suivantes:
 - Elles ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées; et
 - Elles ont (ou pourraient avoir dans le cas des opérations non comptabilisées) une incidence financière importante sur les états financiers.

L'information à fournir est notamment la nature de la relation avec la personne apparentée et les sommes en cause. Si des informations doivent être divulguées, elles ne seront pas nominatives, ce qui permettra d'éviter l'identification des parties en cause. Ces nouvelles modifications n'ont pas d'incidence significative sur les résultats ni sur la situation financière de la Commission scolaire. Elle ne touche, le cas échéant, que les éléments de contrôle interne en lien avec le recensement des apparentés ainsi que l'information à fournir aux notes complémentaires au rapport financier.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, Fondements conceptuels des états financiers, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés.

Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la Commission scolaire. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

Flux de trésorerie		
	2018	2017
	\$	\$
Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à :	8 033 465	7 087 275
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à :	8 194 930	7 723 136
Subvention de fonctionnement à recevoir		
	2018	2017
	\$	\$
Subvention de fonctionnement - Jeunes, adultes, FP		
et péréquation	35 990 277	30 566 648
Subvention - Service de la dette	1 914 320	1 587 716
Subvention pour le transport scolaire	151 309	(448 769)
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la		
Solidarité sociale (FDMT)	221 968	238 811
Comptes à recevoir - Remboursement des dépenses		
liées aux sites contaminés	29 964	201 694
Autres subventions	74 349	64 678
Subvention - financement (Avantages sociaux)	12 539 172	12 539 172
	50 921 359	44 749 950
Subvention à recevoir - Financement		
	2018	2017
	\$	\$
Financement - Immobilisations mises en service		
avant le 1er juillet 2008	(13 981 056)	(7 776 992)
Financement - Immobilisations mises en service		
après le 30 juin 2008	56 127 217	54 901 079
Financement - Passif au titre des sites contaminés	637 275	635 835
	42 783 436	47 759 922

Débiteurs		
	2018	2017
	\$	\$
Autres comptes à recevoir des usagers	747 685	659 108
Congés sabbatiques	145 946	148 278
Avances à des employés de la Commission scolaire	15 170	29 384
Taxes à la consommation à recevoir	1 412 505	1 529 248
Transfert du gouvernement du Canada		40 360
Autres ventes de biens et services	1 468 573	1 315 194
Provision pour créances douteuses	(360 373)	(316 108)
	3 429 506	3 405 464
Emprunts temporaires		
imploms temporalies	2018	2017
	\$	\$
Acceptations bancaires, échéant le 5 juillet 2018 et		
portant intérêt à des taux variant de 1,81 % à 1,82 %		
(1,10 % à 1,16 % au 30 juin 2017)	32 981 264	30 224 055

Marge de crédit et acceptations bancaires

La Commission scolaire dispose d'une capacité d'emprunt sous forme de marge de crédit et d'acceptation bancaire toutes deux autorisées mensuellement et garanties par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

La marge de crédit porte intérêt au taux de base du Mouvement Desjardins. Le solde de la marge est de - \$ au 30 juin 2018 (- \$ au 30 juin 2017).

Les acceptations bancaires de la Caisse centrale Desjardins portent intérêt au taux de base majoré de 0,3 %.

Au 30 juin 2018, le maximum d'emprunt permis par le MEES est de 207 231 149 \$ (149 521 125 \$ au 30 juin 2017).

	Créditeurs et frais courus à payer		
		2018	2017
		\$	\$
	Salaires courus, déductions à la source et		
	charges sociales	38 019 428	34 330 342
	Fournisseurs	4 245 752	8 271 564
	Comptes à payer et retenues sur contrats -		
	Immobilisations	7 781 141	4 011 242
	Intérêts courus sur les billets et autres dettes à		
	long terme à la charge de la Commission scolaire Intérêts courus sur les dettes à long terme faisant	25 689	
	l'objet d'une promesse de subvention	1 699 474	1 524 366
	Congés sabbatiques	1 730 959	1 578 565
	Dépôts de soumissions, de garanties et des usagers	221 758	208 006
		53 724 201	49 924 085
	Revenus perçus d'avance		
	keverios perços a avance	2018	2017
•		\$	\$
	Droits de scolarité perçus d'avance	18 007	264 537
	Revenus perçus d'avance des usagers	1 767 061	1 386 238
	Revenus perçus d'avance des usagers Revenus perçus d'avance - autres que des usagers	18 681	112 131
	Subventions de fonctionnement reportées - Autres	74 166	193 612
		1 877 915	1 956 518
	Provision pour avantages sociaux		
		2018	2017
		\$	\$
	Congés de maladie (incluant contributions		
	de l'employeur)	4 277 815	4 376 107
	Vacances (incluant contributions de l'employeur) Heures supplémentaires accumulées (incluant	12 767 225	12 555 962
	contributions de l'employeur)	1 856 896	1 314 149
	Assurance-traitement (incluant contributions de l'employeur)	1 282 509	2 271 287
	Autres congés sociaux (incluant contributions de		,,
	l'employeur)	67 630	89 612

11. Provision pour avantages sociaux (suite)

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1 ler juillet 2016, ces employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

La variation des banques de congé de maladie, de vacances, d'heures supplémentaires accumulées, d'assurance-traitement et autres congés sociaux pour l'exercice en cours, représente une diminution de 355 042 \$ (augmentation de 4 178 711 \$ en 2017) incluant les contributions de l'employeur. Cette somme est présentée en augmentation des charges correspondantes.

12. Dettes à long terme à la charge de la Commission scolaire

	_			2018	2017
				\$	\$
Emprunt à long term 7 490 714 \$, intérêts de acceptations bancair remboursable par vers renouvelable le 5 1er décembre 2018	calculés selo es sur le mo sements men	n les t arché m suels de	aux des onétaire, 71 434 \$,	418 736	1 275 945
Billet à terme d'une valeur nominale de 10 940 000 \$ au taux d'intérêt de 3,993 % annuel, remboursable par versements mensuels de 60 778 \$, échéant le 30 octobre 2028				7 597 222	8 265 778
				8 015 958	9 541 723
Échéancier des dettes	à la charge de	e la Com	mission scolai	re au 30 juin 2018	3:
2019	1 208 847	\$	2022	729 333 \$	
2020	729 333		2023	729 333	
2021	729 333	2024 et	suivantes	3 889 779	

13. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention

	2018	2017
	\$	\$
Billets d'une valeur nominale totale de 358 836 000 \$, remboursables par versements annuels totaux de 25 518 000 \$, aux taux d'intérêt variant de 1,06 % à 4,94 %, dont l'échéance varie de décembre 2018 à décembre 2041	307 171 000	297 317 000
Frais reportés liés aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(1 302 523)	(1 110 959)
	305 868 477	296 206 041

Les billets sont remboursés à même les subventions accordées par le MEES.

Échéancier des dettes qui font l'objet d'une promesse de subvention au 30 juin 2018 :

2019	77 796 000	\$ 2022	15 323 000	\$
2020	51 578 000	2023	15 323 000	
2021	15 323 000	2024 et suivantes	131 828 000	

14. Autres passifs

·	2018	2017
	\$	\$
Comptes à fin déterminée (Fonds à destination spéciale)	1 069 904	1 066 654
Provision pour passif éventuel	1 160 394	1 080 294
Provision pour régime rétrospectif de la CNESST	2 066 455	217 467
Règlement de l'action collective sur les frais		
exigés des parents	5 876 666	
	10 173 419	2 364 415

15. Immobilisations corporelles

			2018	2017
		Amortisse-	Valeur	Valeur
	Coût	ment cumulé	nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	14 155 838		14 155 838	13 165 308
Aménagements de terrains Bâtiments et améliorations	14 173 495	3 207 862	10 965 633	8 617 187
locatives Améliorations et transformations	463 891 870	253 791 699	210 100 171	203 217 575
majeures Matériel et	117 693 150	17 588 848	100 104 302	93 341 243
équipement Équipement spécialisé	33 318 573	15 217 657	18 100 916	17 255 958
relié à l'éducation	6 191 054	2 880 150	3 310 904	3 204 239
Développement informatique	1 688 857	411 130	1 277 727	1 210 760
	651 112 837	293 097 346	358 015 491	340 012 270

Au cours de l'exercice, la Commission scolaire a procédé à la radiation d'une partie de ses immobilisations corporelles dont la valeur comptable nette était nulle. Cette radiation a eu pour effet de réduire le coût et l'amortissement cumulé de 7 398 776 \$ (13 134 889 \$ au 30 juin 2017).

Le total des immobilisations corporelles inclut des immobilisations corporelles en cours de construction et de développement pour un montant de 79 507 980 \$ (72 815 516 \$ au 30 juin 2017) dont: 57 028 145 \$ (50 030 849 \$ au 30 juin 2017) pour des bâtiments, 18 299 978 \$ (19 530 356 \$ au 30 juin 2017) pour des améliorations majeures aux bâtiments, 3 338 418 \$ (2 394 674 \$ au 30 juin 2017) pour des aménagements et 841 439 \$ (859 637 \$ au 30 juin 2017) pour du développement informatique. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations corporelles.

Au cours de l'exercice, deux terrains ont été acquis par donation pour un montant de 985 196 \$ (un terrain pour 1 059 900 \$ au 30 juin 2017).

Au cours de l'exercice, la Commission scolaire a investi un montant de 94 406 \$ (118 836 \$ au 30 juin 2017) en oeuvres d'art.

Au 30 juin 2018, le poste « Créditeurs et frais courus à payer » inclut un montant de 7 781 141 \$ (4 011 243 \$ au 30 juin 2017) afférent à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

6.	Charges payées d'avance		
		2018	2017
		\$	\$
	Charges imputables aux prochains exercices	1 248 630	994 713
	Droit d'utilisation d'un réseau de télécommunication	317 225	444 115
		1 565 855	1 438 828
7.	Éléments sans effet sur la trésorerie		
		2018	2017
		\$	\$
	Créances douteuses	44 265	35 341
	Provision pour avantages sociaux futurs	(355 042)	4 178 711
	Stocks et charges payées d'avance	(132 884)	(275 654)
	Amortissement des contributions reportées affectées à		
	l'acquisition d'immobilisations corporelles	(182 595)	(176 170)
	Amortissement des frais reportés liés aux dettes	245 575	238 592
	Amortissement et réduction de valeur des		
	immobilisations corporelles	20 908 307	20 529 472
	Variation des actifs financiers et passifs reliés au	4 255 404	/E 0 / 4 E10)
	fonctionnement	6 355 424	(5 264 518)
	Terrains reçus à titre gratuit	(985 196)	(1 059 900)
		25 897 854	18 205 874

18. Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles de la Commision scolaire au 30 juin 2018 s'élèvent à 124 074 504 \$ (33 938 483 \$ au 30 juin 2017) échéant entre 2019 et 2047 et comprennent ce qui suit :

- Un montant de 70 062 979 \$ (- \$ au 30 juin 2017) pour des contrats de transport scolaire, échéant en 2022 (les contrats de transport scolaire ont été signés en juillet 2017);
- Un montant de 42 700 927 \$ (26 831 238 \$ au 30 juin 2017) pour des contrats d'achats de biens, de construction et de rénovation d'établissements et d'aménagements de terrains à être réalisés en 2019;
- Un montant de 6 597 409 \$ (5 062 083 \$ au 30 juin 2017) pour des contrats de location de locaux, échéant entre 2019 et 2047;
- Un montant de 1 831 276 \$ (174 786 \$ au 30 juin 2017) pour des contrats de location de matériel de bureau, échéant en 2022;
- Un montant de 2 881 912 \$ (1 870 376 \$ au 30 juin 2017) pour des contrats de coupe de gazon, de rebuts, de téléphonie cellulaire et de divers services, échéant entre 2019 et 2024.

18. Obligations contractuelles (suite)

Les paiements minimums exigibles sur les obligations contractuelles pour les prochains exercices se répartissent comme suit :

2019	64 094 338	\$ 2022	18 739 192	\$
2020	19 562 342	2023	322 793	
2021	19 602 275	2024 et plus	1 753 564	

Au 30 juin 2018, il n'y a aucune obligation contractuelle avec des parties apparentées.

Droits contractuels

Les droits contractuels de la Commission scolaire au 30 juin 2018 s'élèvent à 1 577 251 \$ (2 070 262 \$ au 30 juin 2017) échéant entre 2019 et 2025 et sont composés uniquement de contrats de location de locaux. Les droits contractuels pour les prochains exercices se répartissent comme suit :

2019	510 942	\$ 2022	80 332	\$
2020	453 704	2023	82 710	
2021	446 297	2024 et plus	3 266	

Au 30 juin 2018, il n'y a aucun droit contractuel avec des parties apparentées.

19. Éventualités

Griefs, réclamations en dommages et intérêts

Au 30 juin 2018, la Commission scolaire a en suspens des réclamations dont plusieurs sont non quantifiables. Les réclamations quantifiables représentent un montant de 3 021 879 \$ (2 750 298 \$ au 30 juin 2017) et consistent en des griefs et des réclamations en dommages et intérêts. Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 1 160 393 \$ (1 080 294 \$ au 30 juin 2017) a été inscrite aux états financiers. Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée à l'excédent (déficit) de l'exercice alors en cours. Le dénouement de certains de ces litiges étant incertain, la perte éventuelle que la Commission scolaire pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

20. Opérations entre apparentés

La Commission scolaire est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la Commission scolaire. Le principal dirigeant est le directeur général de la Commission scolaire aux fins des états financiers consolidés du gouvernement.

20. Opérations entre apparentés (suite)

La Commission scolaire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aussi, la Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers résumés.

21. Gestion des risques et instruments financiers

Politique de gestion des risques

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2018.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie fasse défaut à ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs, excluant les taxes à la consommation, et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de la Commission scolaire se détaillent comme suit au 30 juin 2018 :

21. Gestion des risques et instruments financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Emprunts temporaires	32 981 264			-	32 981 264
Créditeurs et frais courus à					
payer	53 724 201				53 724 201
Dettes à long terme	79 004 847	68 359 666	32 104 666	135 717 779	315 186 958
Provision pour avantages sociaux futurs	10.040.544	1 000 500			00 050 075
sociaux iuiuis	18 969 566	1 282 509			20 252 075

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts, les acceptations bancaires et les dettes à long terme. L'instrument financier à taux variable est la marge de crédit. Au 30 juin 2018, le solde de la marge de crédit est nul.

Étant donné que la Commission scolaire comptabilise ses instruments financiers portant intérêt à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la Commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu.

	2018	2017
	\$	\$
Annexe A - Subvention de fonctionnement du MEES		
Subvention de fonctionnement - Jeunes-Adultes-FP	271 549 900	252 567 471
Ajustement de la subvention de fonctionnement de		
l'année précédente	133 434	217 987
Subvention pour le service de la dette	32 477 066	24 711 824
Subvention - Financement	(4 977 926)	1 447 791
Subvention pour le transport scolaire	7 063 714	6 736 098
Subventions de fonctionnement reportées	119 445	(193 612)
Autres subventions du Ministère	31 248	28 222
	306 396 881	285 515 781
Annexe B - Autres subventions et contributions		
Subvention du MTESS (FDMT) - Formation professionnelle	431 596	626 649
Subvention du MTESS (FDMT) - Formation générale		
des adultes	482 603	591 517
Subventions du gouvernement provincial	198 579	319 727
Subventions du gouvernement fédéral	61 905	85 386
	1 174 683	1 623 279
Annexe C - Taxe scolaire		
Revenus tenant lieu de la taxe scolaire	94 384	94 977
Taxe scolaire - année courante	86 290 213	83 123 347
Taxe scolaire - années antérieures	96 993	134 901
	86 481 590	83 353 225

	2018	2017
	\$	\$
Annexe D - Droits de scolarité et frais de scolarisation		·
Droits de scolarité pour les élèves de l'extérieur du		
Québec (sans entente)	118 134	56 060
Autres frais de scolarisation - Effectif scolaire adulte	177 738	256 106
Revenus - Cours en formation professionnelle	1 410 613	903 695
	1 706 485	1 215 861
Annexe E - Ventes de biens et services		
Fournitures et matériel scolaire	3 759 402	3 609 444
Surveillance et transport du midi	1 752 480	1 664 903
Service de garde	19 434 706	18 767 512
Autres activités chargées aux usagers	7 200 067	6 773 541
Autres ventes de biens et de services	1 940 592	1 615 853
	34 087 247	32 431 253
Annexe F - Revenus divers		
Intérêts, pénalités et frais de retard	906 887	890 463
Location d'immeubles ou de biens meubles	989 323	916 172
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme	2 904 216	2 754 589
Publicité et commandites	575	125
Subvention - Financement (Passif au titre des sites		
contaminés - Réévaluation)	17 943	199 726
	4 818 944	4 761 075

	Rémunération et contributions	Autres	2018	
	de l'employeur	charges	Total	2017
	\$	\$	\$	\$
Annexe G - Charges par activité				
Enseignement et formation				
Éducation préscolaire	13 327 558	185 348	13 512 906	13 581 697
Enseignement primaire	92 680 934	1 239 900	93 920 834	87 485 045
Enseignement secondaire général	58 627 577	2 363 089	60 990 666	58 383 179
Formation professionnelle	10 872 909	2 299 143	13 172 052	11 175 094
Enseignement particulier	21 726 078	223 119	21 949 197	21 254 696
Formation générale des adultes	8 284 234	290 048	8 574 282	8 248 788
	205 519 290	6 600 647	212 119 937	200 128 499
Soutien à l'enseignement et à la forr	nation			
Gestion des écoles et des centres	27 082 948	2 463 989	29 546 937	27 820 806
Moyens d'enseignement	3 918 503	750 863	4 669 366	4 340 152
Services complémentaires	37 595 663	346 176	37 941 839	33 813 058
Services pédagogiques particuliers				
et de formation d'appoint	13 236 434	212 856	13 449 290	12 337 985
Animation et développement				
pédagogique	3 692 000	112 642	3 804 642	3 332 469
Perfectionnement du personnel				
enseignant et autre personnel				
de soutien à l'enseignement	917 062	457 038	1 374 100	1 241 860
Activités sportives, culturelles et				
sociales	885 468	6 828 925	7 714 393	6 670 472
	87 328 078	11 172 489	98 500 567	89 556 802
Services d'appoint				
Hébergement des élèves		31 600	31 600	32 775
Transport scolaire		22 004 263	22 004 263	21 339 834
Service de garde	23 926 658	1 466 931	25 393 589	22 796 515
	23 926 658	23 502 794	47 429 452	44 169 124

Commission scolaire des Affluents

	Rémunération et contributions de l'employeur	Autres charges	2 0 1 8 Total	2017
	\$	\$	\$	\$
Annexe G - Charges par activité (su	uite)			
Activités administratives				
Conseil des commissaires et				
comités	221 143	52 803	273 946	263 077
Gestion	11 249 850	1 131 614	12 381 464	12 030 509
Services corporatifs	2 303 695	2 846 967	5 150 662	4 723 303
Perfectionnement du personnel				
administratif et ouvrier	1 457	149 381	150 838	117 970
	13 776 145	4 180 765	17 956 910	17 134 859
Activités relatives aux biens				
meubles et immeubles				
Entretien et amortissement				
des biens meubles	10 360	9 013 796	9 024 156	8 917 884
Conservation et amortissement				
des biens immeubles	1 836 434	16 291 504	18 127 938	17 247 819
Entretien ménager	7 500 453	1 125 017	8 625 470	8 370 902
Consommation énergétique		6 498 753	6 498 753	6 245 234
Location d'immeubles		2 397 300	2 397 300	1 771 184
Protection et sécurité		92 451	92 451	115 338
Construction et acquisition				
d'immeubles non capitalisables		94 406	94 406	254 426
Amélioration, transformation et				
rénovations majeures non				
capitalisables	164 515	477 437	641 952	492 707
Systèmes d'information et de				
télécommunications non				
capitalisables	4 277		4 277	756
	9 516 039	35 990 664	45 506 703	43 416 250
Activités connexes				
Financement		8 661 044	8 661 044	8 065 461
Projets spéciaux	197 112	6 142 196	6 339 308	582 294
Rétroactivité	606 879		606 879	304 902
Droits de scolarité et ententes		552 083	552 083	532 601
Sécurité d'emploi	278 202		278 202	245 647
Variation des provisions		133 566	133 566	300 160
Prêts de services	58 105	2 132	60 237	71 153
	1 140 298	15 491 021	16 631 319	10 102 218